



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMITÉ DÉPARTEMENTAL VAGUE DE CHALEUR

29 juin 2023

Intervention des acteurs du comité

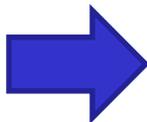
- Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
- Météo France
- Direction Départementale de l'Agence Régionale de Santé
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Missions principales du Comité Départemental Vague de Chaleur

- S'assurer que les établissements de santé et d'accueil des personnes âgées disposent respectivement de plans bleus et blancs ;
- Faire un bilan annuel de l'efficacité des mesures structurelles de lutte contre les vagues de chaleurs ;
- Veiller à ce que les recommandations soient diffusées auprès des différentes populations à risque.

Structures départementales de veille et de suivi

**La cellule de
pré-alerte**
(Préfecture,
DD-ARS,
DDETS,
DSDEN, SDIS,
Météo
France)

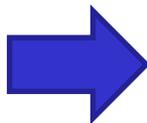


Analyse et suit les indicateurs en lien avec les acteurs locaux.
En cas de déclenchement du plan (niveau 3), la cellule se met en configuration renforcée (cellule de suivi)

Missions :

- information et soutien des acteurs,
- traitement des conséquences de la canicule,
- actions de communication.

Le COD
Centre
Opérationnel
Départemental



Il peut être activé par le préfet (SIDPC).
Il regroupe des membres du CDVC.

Missions :

- coordination des opérations,
- intégration des missions de la cellule de suivi,
- gestion de la levée du dispositif et des conditions de retour à la normale.

Quatre niveaux d'intervention

Couleur de vigilance	Disposition spécifique ORSEC Vague de Chaleur
Vert	Veille saisonnière
Jaune Pic de chaleur Épisode persistant de chaleur	Pré Alerte (en cas de SPEZF)
Orange Canicule	Alerte Canicule
Rouge Canicule extrême	Alerte Canicule Extrême

En amont de la période de veille saisonnière

Durant cette phase de préparation, il s'agit de vérifier que chacun est bien organisé et en mesure de mettre en œuvre les actions qui lui incombent en fonction de l'évolution de la situation, telles que prévues dans le mode opératoire ORSEC Vague de Chaleur.

La veille saisonnière

- Activée automatiquement du **1^{er} juin au 15 septembre**, chaque année.
- Chaque service vérifie le bon fonctionnement des dispositifs d'alerte et le caractère opérationnel des mesures prévues dans l'ORSEC Vague de chaleur ;
- Les collectivités territoriales vérifient les registres communaux des personnes vulnérables ;
- Mise en place d'une surveillance météorologique et sanitaire.

La pré-alerte

Phase de veille renforcée, elle correspond à **deux situations** :

- 1) **Pic de chaleur** : chaleur intense et de courte durée (un ou deux jours)
- 2) **Épisode persistant de chaleur** : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours)

Actions à mettre en œuvre :

- Mise en alerte par la préfecture des services qui composent la cellule de pré-alerte (Préfecture/ DDARS/ DDETS/ DSDEN/ DDSIS/ Météo France) ;
- Pré-alerte des établissements de santé ;
- Mise en œuvre de mesures graduées, en matière d'information et de communication.

Canicule

La canicule correspond à une **période de chaleur intense** pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux **pendant trois jours et trois nuits consécutives**.

Le préfet, avec l'appui de la DDARS, déclenchera **l'alerte canicule du plan**. Il fait mettre en œuvre de façon graduée certaines mesures, notamment concernant la prise en charge des personnes à risque.

La cellule de pré-alerte deviendra une **cellule de suivi** et le COD pourra être activé.

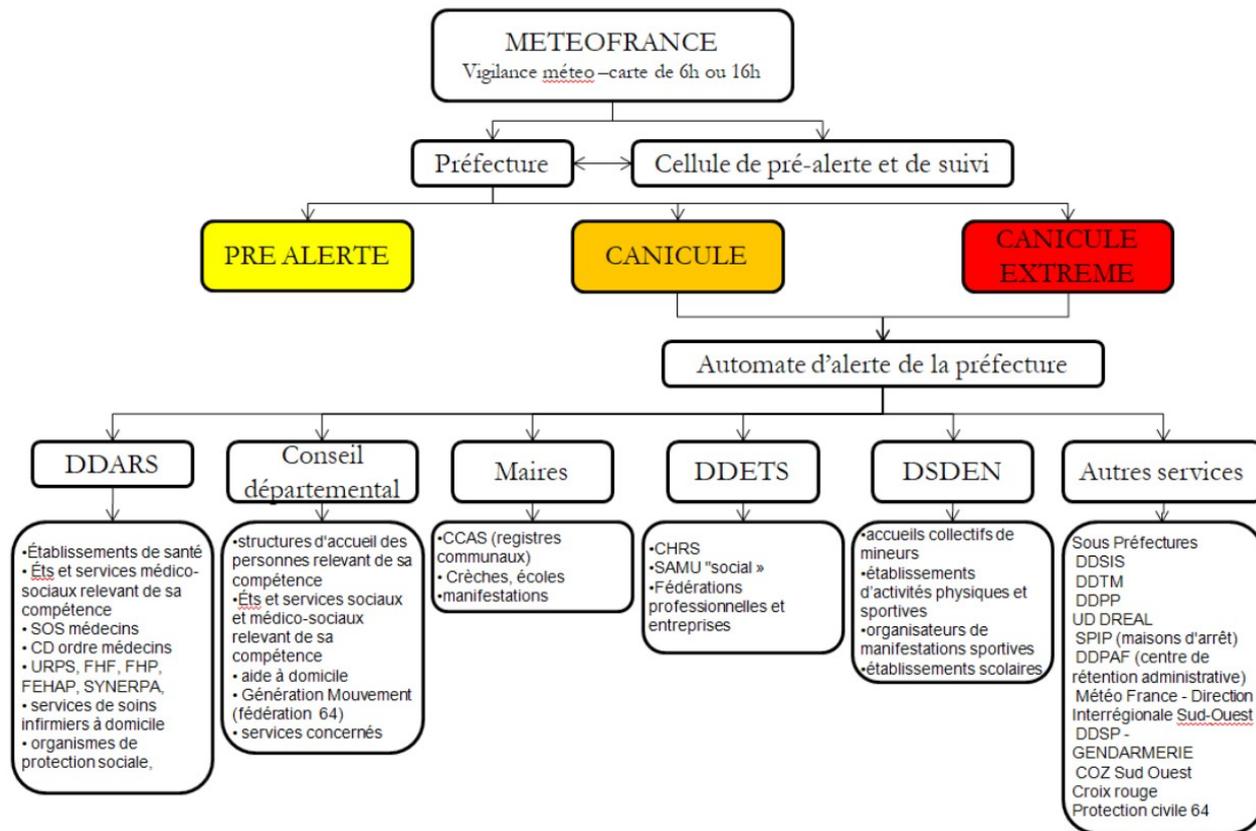
Canicule extrême

Elle correspond à une canicule **exceptionnelle** par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition **d'effets collatéraux** (sécheresse, approvisionnement en eau potable, saturation des hôpitaux ou des pompes funèbres, panne d'électricité, feux de forêts, aménagement du temps de travail, arrêt de certaines activités).

Actions à mettre en œuvre :

- Mise en œuvre de mesures exceptionnelles de gestion de ses effets intersectoriels ;
- **Activation du COD avec un représentant des services impliqués dans la mise en œuvre du dispositif.**

Diffusion de l'alerte



Supports de communication



Affiches 40x60cm

Indique les gestes à adopter en cas de canicule.



Dépliant A5

Ce dépliant rappelle les effets possibles des vagues de fortes chaleurs et les gestes de prévention pour s'en prémunir.

Supports de communication



**La plateforme téléphonique d'information "canicule"
est activée lors des vagues de chaleur**

Comité départemental vague de chaleur Pyrénées-Atlantiques 29 juin 2023

Météo France

Vague de chaleur : bilan de l'été 2022 pour les Pyrénées-Atlantiques

Rappel sur les indicateurs biométéorologiques

- Mini (IBMn) : **moyennes** des températures **minimales**
- Maxi (IBMx) : **moyennes** des températures **maximales**

observées et/ou prévues sur un ensemble de trois jours consécutifs.

	OBS J-1	OBS/ CDPQ J	CDPQ J+1	CDPQ J+2	CDPQ J+3	AS EPS J+4	AS EPS J+5	AS EPS J+6	AS EPS J+7
IBM J-1									
IBM J									
IBM J+1									
IBM J+1									
IBM J+3									
IBM J+4									
IBM J+5									

Tab 1 : détermination des IBM entre J-1 et J+5 : Moyenne des cases coloriées. Entre IBMmin et IBMmax, la construction diffère pour J (valeur observée pour IBMmin, valeur du CDPQ pour IBMmax).

Par convention, on repère les indicateurs biométéorologiques d'un ensemble de trois jours par le **1er jour de cet ensemble**

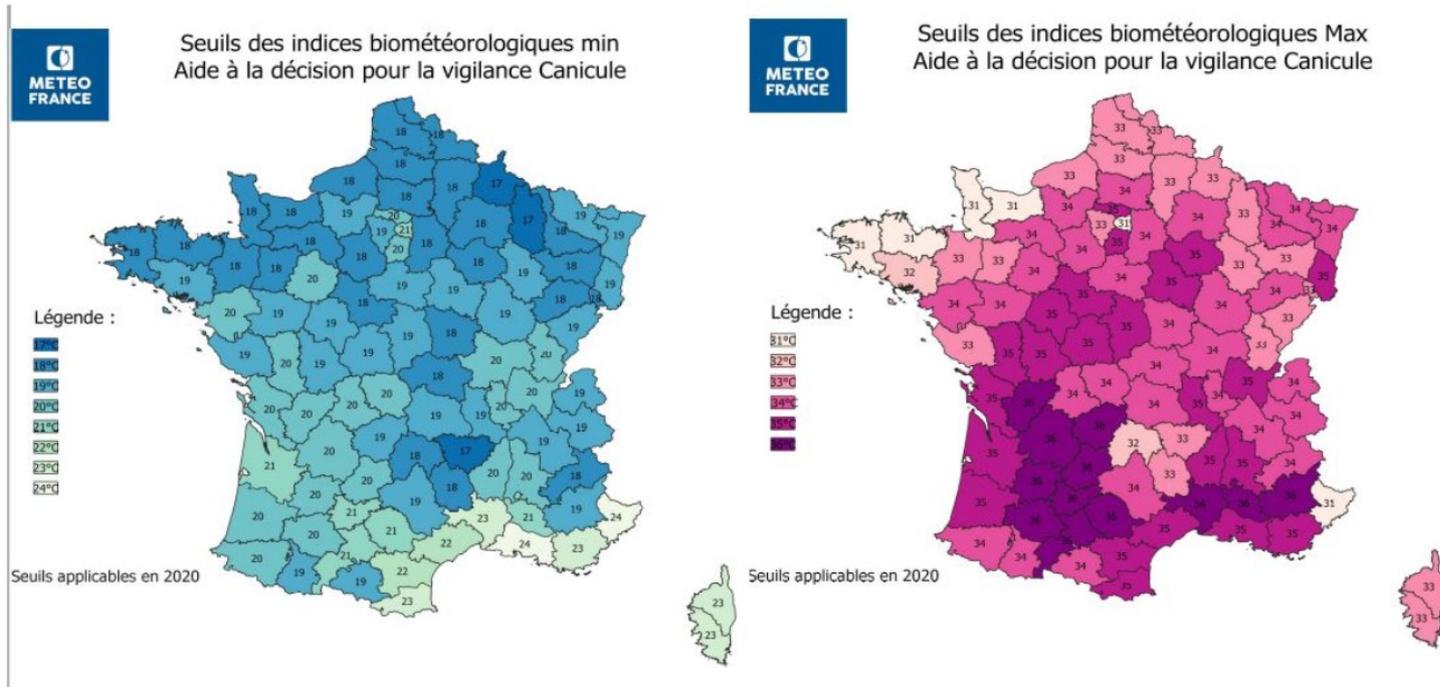
Exemple : IBMn/IBMx du 15 juin correspond aux indicateurs météorologiques calculés à partir des températures extrêmes des 15, 16 et 17 juin.

Rappel : seuils d'IBM départementaux

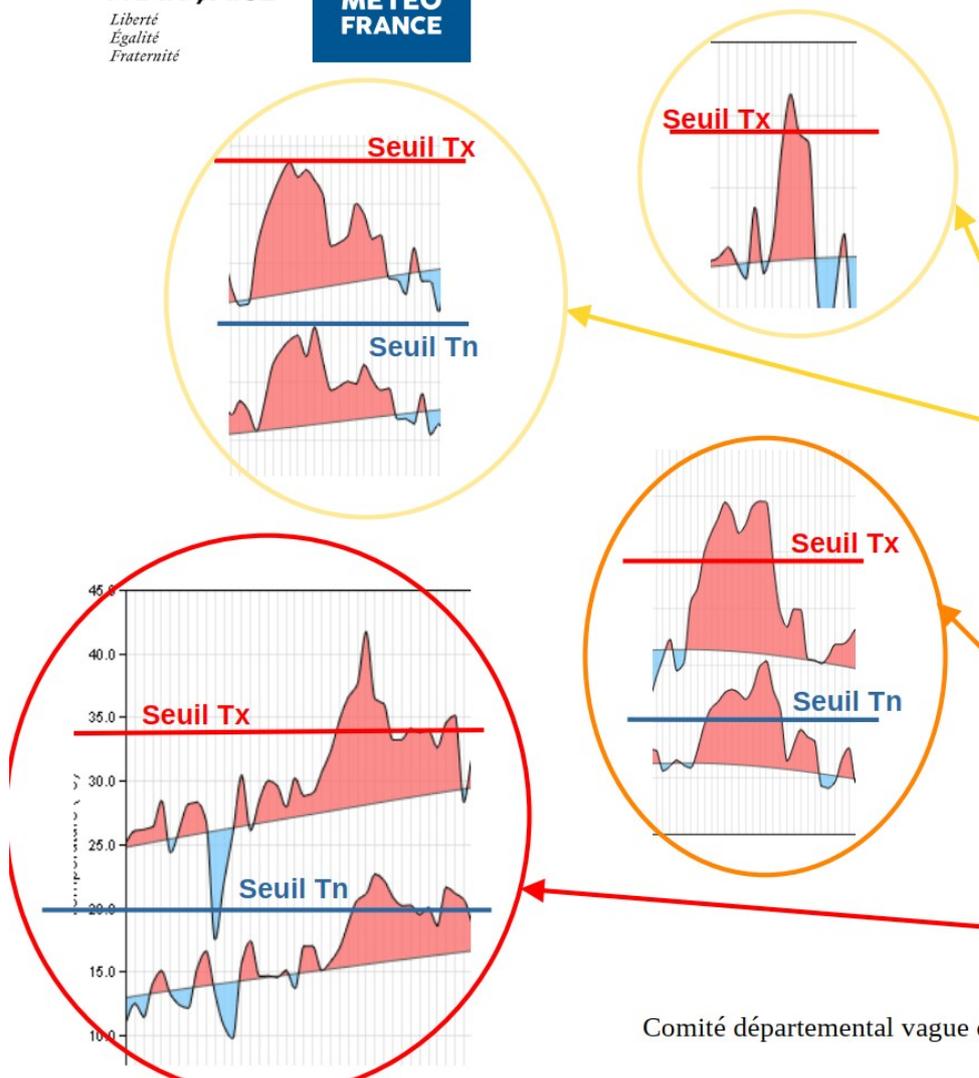
Pour le département des Pyrénées-Atlantiques :

- Température nocturne supérieure à 20°C
- Température diurne supérieure à 34°C

En moyenne sur 3 jours consécutifs



Rappel : Les critères de vigilance



Définitions	Vigilance météorologique correspondante
<p>Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)</p>	jaune
<p>Épisode persistant de chaleur : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours).</p>	
<p>Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.</p>	orange
<p>Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.</p>	rouge

Température de l'été 2022

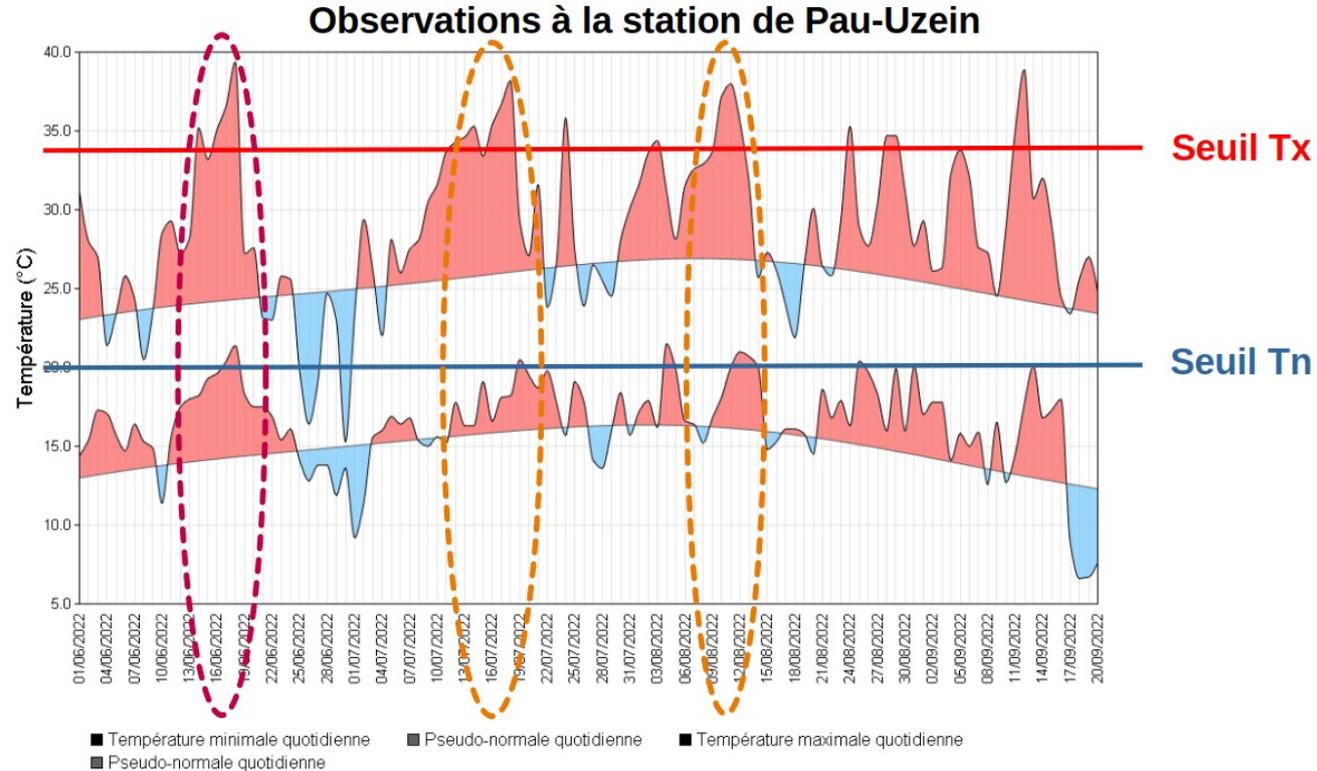
Département des Pyrénées-Atlantiques

1er juin 2022 au 20 septembre 2022

Durant l'été 2022 les températures sont restées souvent très au-dessus des normales avec 3 canicules météorologiques :

- du 15 au 18 juin (vigilance rouge 17-18)
- du 15 au 18 juillet
- du 9 au 12 août

Des records mensuels ont été battus en juin, juillet et septembre. De nombreux records absolus ont été battus en juin et les 42 °C ont été atteints sur tout l'ouest du département.



Vague de chaleur : suivi et diffusion de l'information

Principes généraux de suivi du phénomène vague de chaleur

Côté Météo-France, pas de changement dans le processus d'analyse et de décision concernant la vigilance Canicule

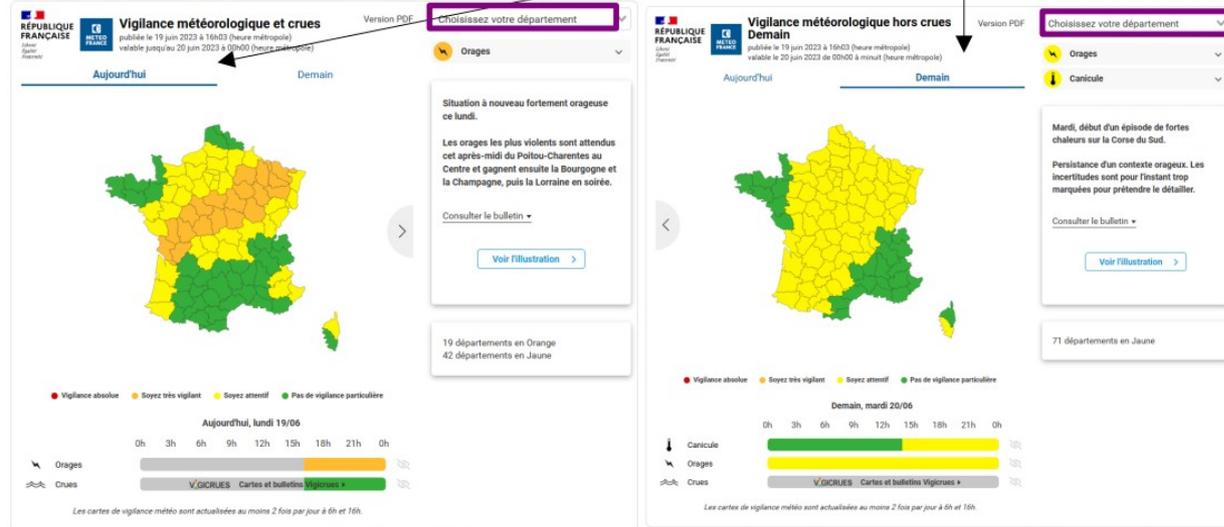
- Production bi-quotidienne **06h et 16h**
- Le **bulletin de suivi** signale les causes, les incertitudes, les facteurs aggravants et la durée prévue
- Les seuils **IBM**, définis en concertation avec les autorités de santé à la mise en place de la vigilance canicule en 2004, n'ont pas évolué
- Le passage en vigilance **rouge** est basé sur un contexte météorologique extrême :
 - durée exceptionnelle (2003)et/ou
 - intensité avec des records battus (2019, 2022)

et **décidé en concertation** avec le ministère de la santé (DGS, SPF), et le cas échéant, avec les autres ministères concernés (intérieur)

Principes généraux de suivi du phénomène vague de chaleur

L'évolution de la vigilance (depuis le 28 novembre 2022) s'applique à l'aléa canicule :

– Double carte de vigilance pour aujourd'hui et demain



- Nouveaux formats de bulletins nationaux et zonaux (pas de bulletins départementaux)
- Plus de diffusion du « tableau vigilance canicule » → détail de la chronologie départementale accessible sur le site internet vigilance
- Bulletin en vigilance jaune uniquement pour les situations susceptibles d'évoluer vers du orange (et les redescentes de orange/rouge)

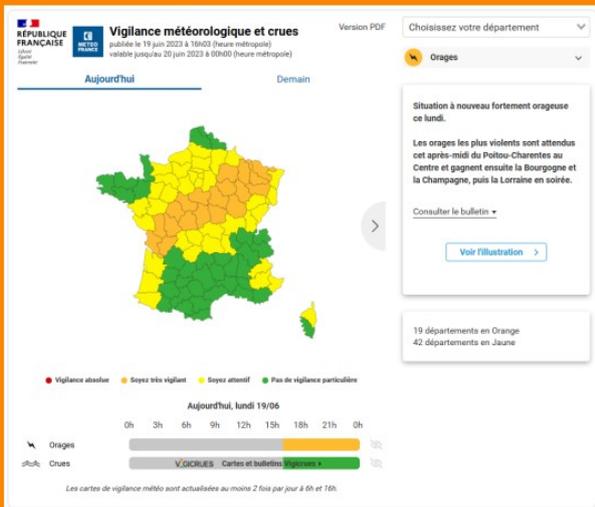
Outils de diffusion de l'informations en vigilance **JAUNE**

- Commentaire sur la carte de vigilance
- Information spéciale sur le site grand public de Météo-France (« Flash Info »)
- Message à destination des services de l'état : préfectures, COZ, SDIS et ARS (message « SPEZF »)

Définitions	Vigilance météorologique correspondante
Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)	jaune
Épisode persistant de chaleur : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours).	
Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.	orange
Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.	rouge

Outils de diffusion de l'informations en vigilance **ORANGE** ou **ROUGE**

- carte de vigilance et bulletin de suivi



- Bulletins à destination des services de l'état : préfectures, COZ, SDIS et ARS
- Diffusion de l'informations vers le grand public (site et appli de Météo-France, tweet, « Flash Info »)

Définitions	Vigilance météorologique correspondante
<p>Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)</p>	jaune
<p>Épisode persistant de chaleur : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieure à trois jours).</p>	
<p>Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les températures dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.</p>	orange
<p>Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.</p>	rouge

Site vigilance

<https://vigilance.meteofrance.fr>

Secours : <http://www.vigimeteo.com>

Les cartes de vigilance de référence aujourd'hui et demain sont les cartes nationales avec une couleur par département indiquant le niveau de risque maximal sur le département et sur la période de validité de la carte.

The image shows two screenshots of the Meteo France vigilance website. The left screenshot is the national overview for 'Orages' (Thunderstorms) on Monday, June 19, 2023. It features a map of France with departments colored by risk level: red (Vigilance absolue), orange (Soyez très vigilant), yellow (Soyez attentif), and green (Pas de vigilance particulière). A legend at the bottom indicates the risk levels. A timeline at the bottom shows the duration of the alert from 0h to 0h. A text box on the right provides a summary of the situation, stating that the most intense storms are expected in the Poitou-Charentes region, followed by Burgundy and Champagne, and then Lorraine in the evening. A button 'Voir l'illustration' is present. A dropdown menu at the top right allows selecting a department.

The right screenshot shows the departmental view for 'Pyrénées-Atlantiques (64)'. It features a map of the department with the same risk level color coding. A legend and a timeline are also present. A text box on the right provides a summary of the situation for the department. A button 'Voir l'illustration' is present. A dropdown menu at the top right allows selecting a department.

Annotations in the image include:

- A purple box around the department selection dropdown in the left screenshot, with an arrow pointing to the right screenshot, labeled 'Chronologie départementale'.
- A circle around the text 'Carte de la vigilance sans pictogramme' pointing to the national map.
- A circle around the text 'Nombre de départements en orange ou rouge' pointing to the summary text in the left screenshot.
- A circle around the text 'Tableau temporel pour chaque paramètre' pointing to the timeline in the left screenshot.

Version PDF

Choisissez votre département

Orages

Situation à nouveau fortement orageuse ce lundi.

Les orages les plus violents sont attendus cet après-midi du Poitou-Charentes au Centre et gagnent ensuite la Bourgogne et la Champagne, puis la Lorraine en soirée.

Consulter le bulletin

Voir l'illustration

19 départements en Orange
42 départements en Jaune

Nombre de départements en orange ou rouge

Tableau temporel pour chaque paramètre

Chronologie départementale

Pyrénées-Atlantiques (64)

Orages

Situation à nouveau fortement orageuse ce lundi.

Les orages les plus violents sont attendus cet après-midi du Poitou-Charentes au Centre et gagnent ensuite la Bourgogne et la Champagne, puis la Lorraine en soirée.

Consulter le bulletin

Voir l'illustration

19 départements en Orange
42 départements en Jaune

Vigilance absolue Soyez très vigilant Soyez attentif Pas de vigilance particulière

Aujourd'hui, lundi 19/06

0h 3h 6h 9h 12h 15h 18h 21h 0h

Orages

Cruces

VIGICRUES Cartes et bulletins Vigicruces

Les cartes de vigilance météo sont actualisées au moins 2 fois par jour à 6h et 16h.

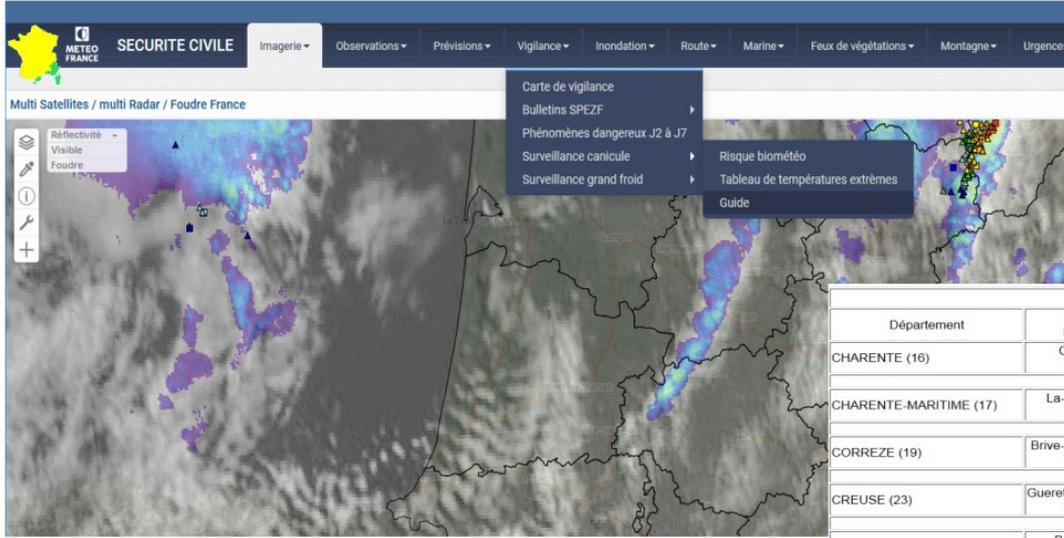


Tableau des risques biométéo (IBM) et Tableau des températures extrêmes

		NOUVELLE-AQUITAINE														
Département	Ville Seuls	Param	J-1	J	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5							
CHARENTE (16)	Cognac 20/36	IBMn/IBMx	17.7	31.6	19.8	33.9	21.1	36.8	22.4	39.0	22.6	37.9	21.3	35.0	20.3	33.3
CHARENTE-MARITIME (17)	La-Rochelle 20/35	IBMn/IBMx	17.7	28.3	19.1	29.3	20.7	31.0	22.4	33.2	22.8	32.3	21.7	30.7	20.0	29.3
CORREZE (19)	Brive-la-Gaillarde 19/36	IBMn/IBMx	16.8	33.4	19.8	36.0	22.4	38.0	22.9	41.0	22.6	40.2	20.7	38.0	20.3	36.3
CREUSE (23)	Gueret_st_Laurent 20/34	IBMn/IBMx	12.6	32.8	14.9	35.8	17.0	37.9	19.2	39.8	20.8	39.2	20.7	36.7	19.7	34.7
DORDOGNE (24)	Bergerac 20/36	IBMn/IBMx	15.4	32.1	18.1	34.4	19.6	37.4	20.2	40.1	20.1	39.3	18.7	37.0	18.3	35.3
GIRONDE (33)	Bordeaux 21/35	IBMn/IBMx	18.4	31.3	19.3	33.5	19.8	35.9	21.0	38.0	21.3	36.7	20.3	34.3	19.7	33.0
LANDES (40)	Mont-de-Marsan 20/35	IBMn/IBMx	17.0	31.6	17.7	33.6	18.1	36.6	18.5	38.2	18.6	36.2	18.0	33.7	17.7	32.7
LOT-ET-GARONNE (47)	Agen 20/36	IBMn/IBMx	16.4	32.3	18.5	34.4	19.9	37.0	20.4	39.5	20.5	39.0	19.3	37.3	19.0	36.0
PYRENEES-ATLANTIQUES (64)	Pau 20/34	IBMn/IBMx	16.4	29.9	17.0	31.4	17.9	34.0	18.1	35.1	18.3	33.0	17.7	30.7	17.3	29.7
DEUX-SEVRES (79)	Niort 20/35	IBMn/IBMx	16.5	31.1	18.6	32.7	20.3	36.1	21.9	38.4	22.5	38.2	21.3	35.0	20.0	33.0
VIENNE (86)	Poitiers 19/35	IBMn/IBMx	16.6	30.6	18.3	32.8	19.7	35.8	21.4	38.7	21.9	38.4	20.7	35.7	19.0	33.0
HAUTE-VIENNE (87)	Limoges 20/34	IBMn/IBMx	18.0	30.0	20.0	32.9	21.4	35.5	23.1	37.8	23.8	36.9	22.7	34.3	21.3	32.3

Afin de tenir compte de l'incertitude associée à toute prévision, le risque de dépassement des IBM est illustré par un code couleur

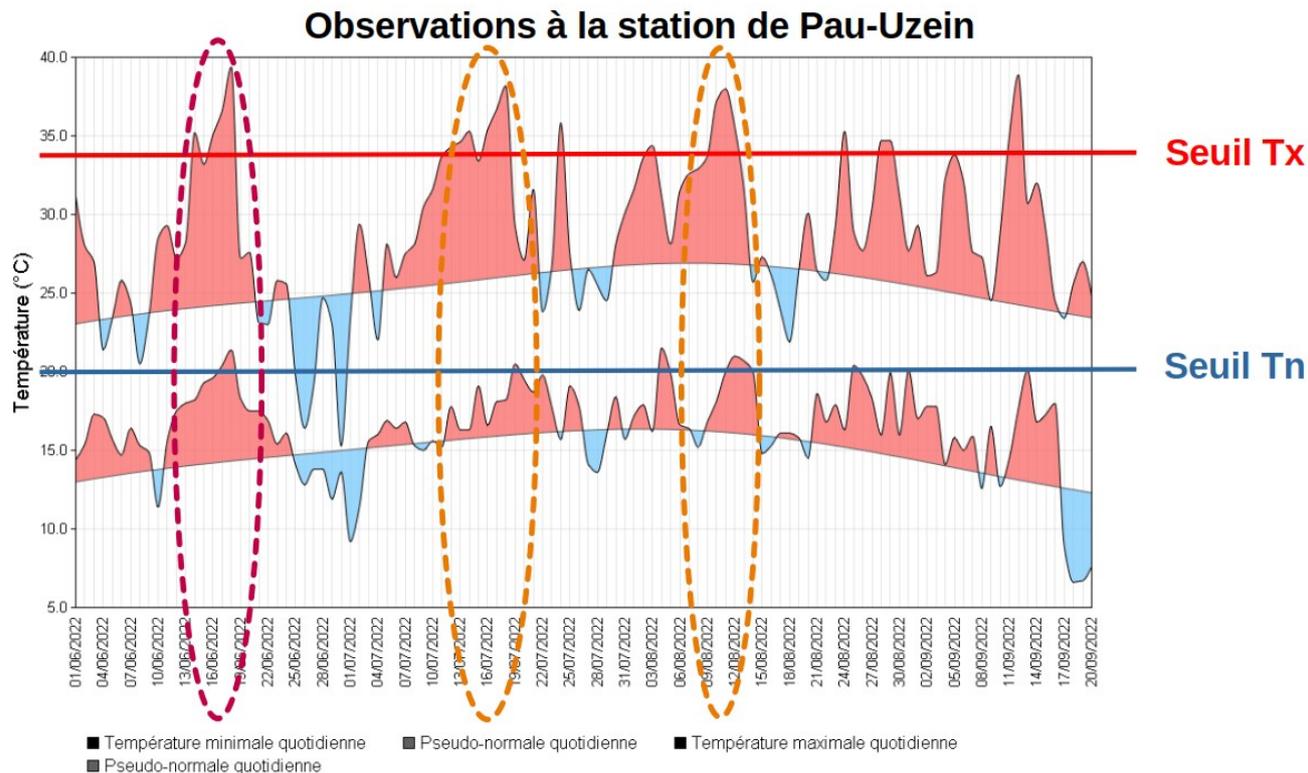
Risque très élevé
Risque élevé
Risque moyen
Risque faible
Risque quasi nul

Vague de chaleur : historique pour les Pyrénées-Atlantiques

Historique des vigilances orange et rouge dans les Pyrénées-Atlantiques : en 2022

1er juin 2022 au 20 septembre 2022

L'été 2022 a été marqué par 3 canicules météorologiques, soit autant qu'entre 2004 et 2021 ! (voir diapo suivante)



Historique des vigilances oranges dans les Pyrénées-Atlantiques : avant 2022

Depuis la mise en place du dispositif en 2004 et jusqu'en 2021, il n'y avait eu que 3 vigilances oranges canicule dans les Pyrénées-Atlantiques :

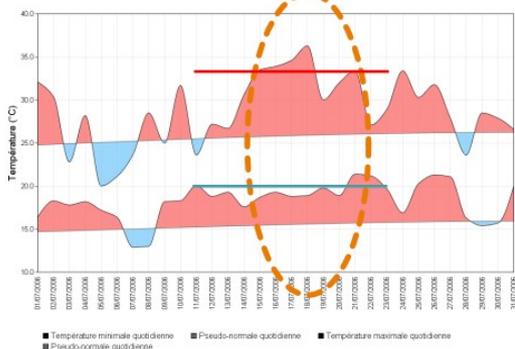
- du 16 au 19 juillet 2006

- du 18 au 23 juin 2017

- du 21 au 26 juillet 2019

Températures minimales et maximales quotidiennes
PAU-UZEIN (64 549 001)

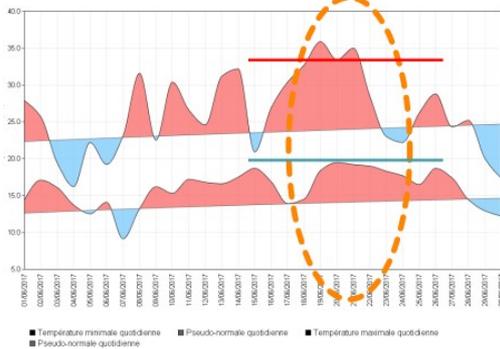
1er juillet 2006 au 31 juillet 2006



Édité le : 16/06/2022 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 16/06/2022 à 15:14 UTC

Températures minimales et maximales quotidiennes
PAU-UZEIN (64 549 001)

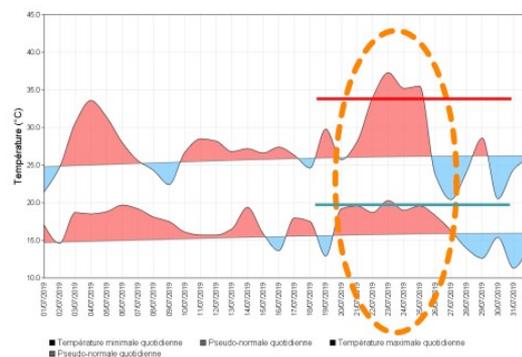
1er juin 2017 au 30 juin 2017



Édité le : 16/06/2022 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 16/06/2022 à 15:16 UTC

Températures minimales et maximales quotidiennes
PAU-UZEIN (64 549 001)

1er juillet 2019 au 1er août 2019



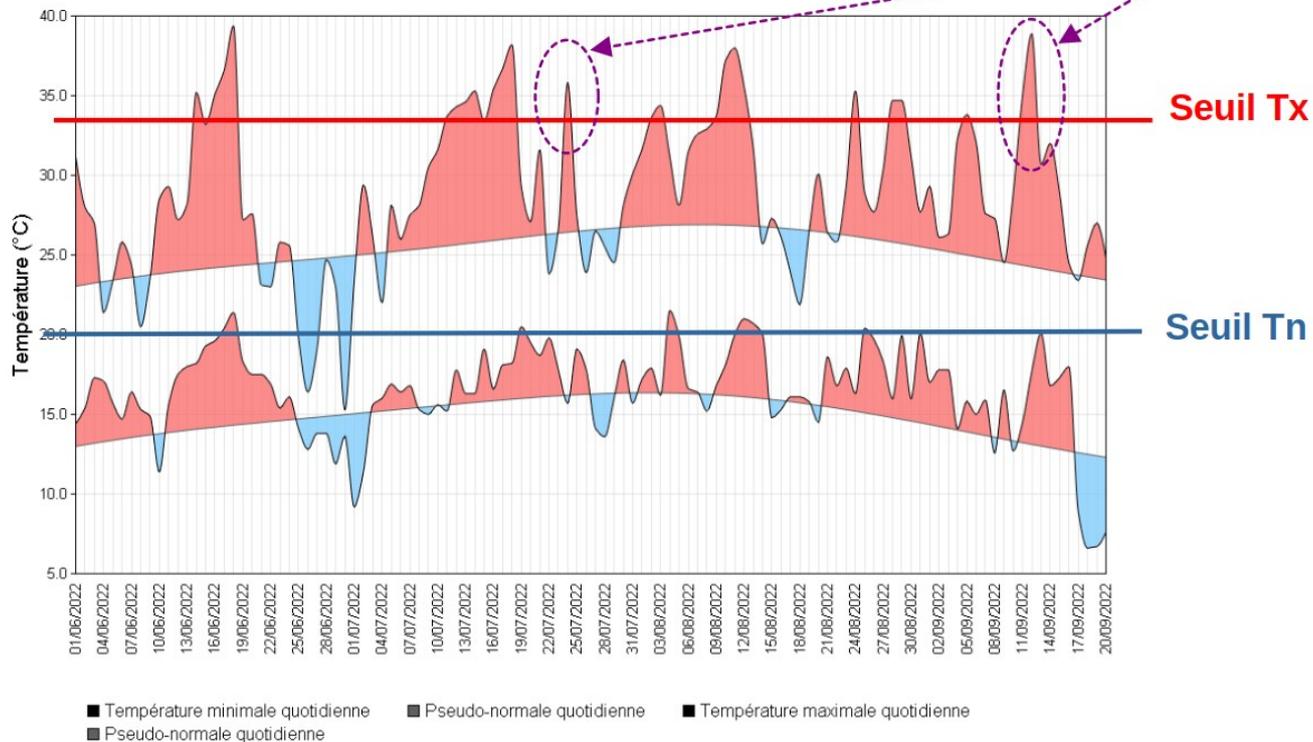
Édité le : 16/06/2022 - Produit élaboré avec les données disponibles du : 16/06/2022 à 15:16 UTC

Température de l'été 2022

même hors d'une période
caniculaire,
des pics de températures
peuvent être atteints

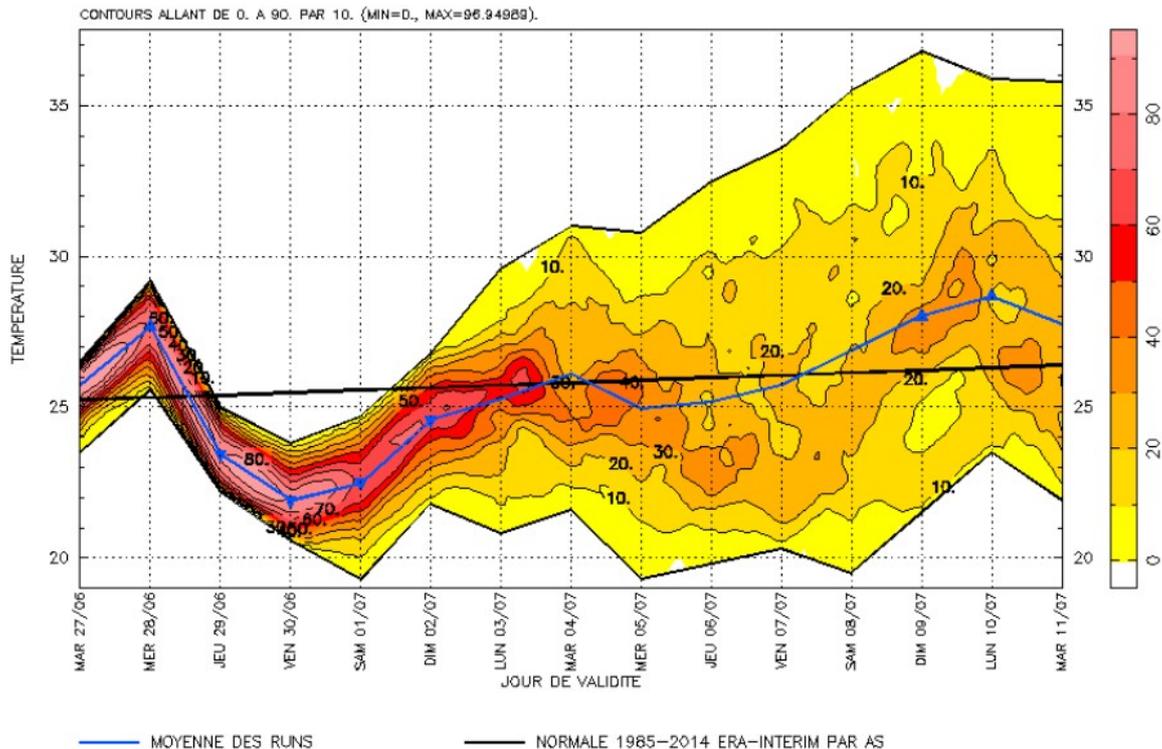
1er juin 2022 au 20 septembre 2022

Mesures sur la station de Pau-Uzein



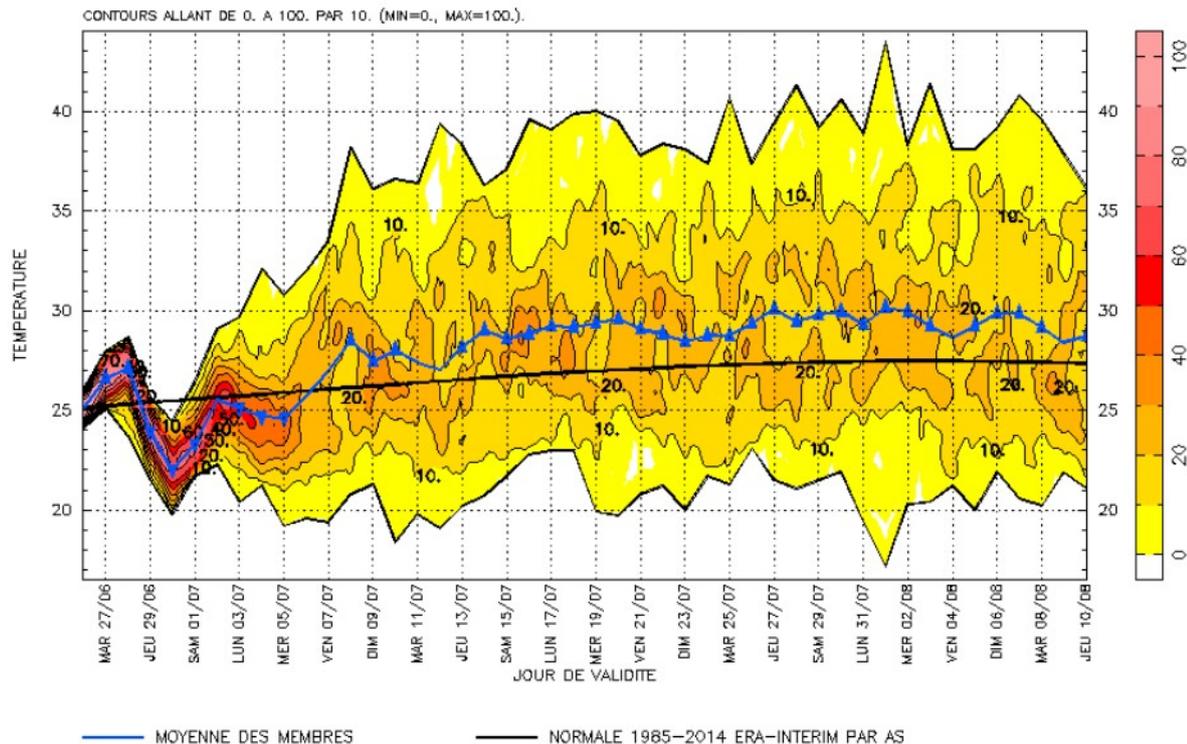
Prévision des températures maximales à Pau Uzein jusqu'au mardi 11 juillet

PREVISION DES TEMPERATURES MAXIMALES POUR LA STATION DE UZEIN (84549001)
DENSITE DES RUNS DE LA PREVISION DE L'EPS POUR LE RESEAU DU 27/06/23 00H



Tendance des températures maximales à Pau Uzein jusqu'au 10 août 2023

PREVISION DES TEMPERATURES MAXIMALES POUR LA STATION DE UZEIN
DENSITE DES MEMBRES DE LA PREVISION MENSUELLE POUR LE RESEAU DU 28/06/23 00H



COORDONNEES DE LA STATION : LONGITUDE=359.59 - LATITUDE=43.39 - ALTITUDE=183m - CODE INSEE=64549001

27-Jun-2023 07:11



Plan canicule pour la saison estivale 2023 Reprise des modalités du plan 2022



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Définitions	Vigilance météorologique correspondante	Populations susceptibles d'être impactées
<p>Pic de chaleur : chaleur intense de courte durée (un ou deux jours)</p> <p>Épisode persistant de chaleur : températures proches ou en dessous des seuils départementaux et qui perdurent dans le temps (supérieur à trois jours).</p>	jaune	<p>Populations fragiles : personnes âgées, enfants en bas âge, femmes enceintes, personnes prenant certains médicaments, personnes en situation de handicap.</p> <p>Populations surexposées : - personnes sans abri, - travailleurs surexposés à la chaleur, - populations en habitat surexposé à la chaleur, - sportifs, notamment de plein air.</p> <p>Ensemble de la population exposée</p>
<p>Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les températures atteignent ou dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs.</p>	orange	
<p>Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux.</p>	rouge	

Établissements pour personnes âgées et/ou en situation de handicap

Niv.	Actions à engager avec les établissements	Préfecture
1	Vérification de la préparation des dossiers de liaison d'urgence (DLU), de la mise à jour du plan bleu (volet canicule), de la fonctionnalité d'une pièce rafraîchie Communication préventive (affiches...)	
2	Message en cas de prévision de passage en niveau 3 (cas 2.3 : vigilance renforcée) Communication préventive (affiches...)	Information
3	Message d'alerte de passage/levée en niveau 3 Demande de remontée quotidienne des difficultés liées à la canicule Renforcement de la communication d'urgence	Synthèse Information
4	Message d'alerte de passage/levée en niveau 4 Demande de remontée quotidienne des difficultés liées à la canicule	Synthèse

CONTENU D'UN PLAN BLEU DÉCLINÉ SUR LA GESTION DU RISQUE CANICULE

- Désignation d'un référent au sein de l'établissement
- Rédaction d'un protocole sur l'organisation en cas d'alerte/crise comportant sur la sensibilisation des personnels aux actions complémentaires (suivi hydratation)
- Installation d'une pièce rafraîchie
- Offre d'accueil de jour pour personnes extérieures dans des locaux rafraîchis
- Convention avec un établissement de santé (modalités de coopération en cas d'urgence)
- Mise en place d'un dossier de liaison d'urgence (DLU) par patient

Établissements de santé

Niv.	Actions à engager avec les établissements sanitaires	Préfecture
1	Demande de mise à jour du volet canicule du « plan blanc », du dispositif « hôpital en tension » et du « plan de continuité d'activité ». Demande de mise à jour régulière des capacités/disponibilités de lits. (ROR : Répertoire Opérationnel de Ressources »)	
2	Message en cas de prévision de passage en niveau 3 (cas 2.3 : vigilance renforcée) Communication préventive (affiches...)	Information
3	Message d'alerte de passage/levée en niveau 3 En cas d'hôpital en tension : déprogrammation/ sorties anticipées Décision de déclenchement du plan blanc Renforcement de la communication d'urgence	Information Décision Information
4	Message d'alerte de passage/levée en niveau 4 Demande de remontée quotidienne des difficultés liées à la canicule et des difficultés de surcharge	Information

Professionnels de santé libéraux

<u>Niv.</u>	Actions à engager avec les libéraux
1	Vérification de la permanence de soins Communication préventive (affiches...)
2	
3	
4	Message d'alerte de passage/levée en niveau 4 aux URPS, associations de permanence de soins



Veille sanitaire (ARS NA et SPF NA)

Niv.	Actions à engager
1	Enquête fermeture de lits en période estivale, Surveillance des indicateurs de morbidité (Système d'Alerte Canicule et Santé)
2	Expertise et appui du Préfet concernant les données sanitaires Anticipation des conséquences sanitaires de perturbations électriques (Patients à aux Risques Vitaux et distribution d'eau potable)
3	Transmission à la Préfecture d'une éventuelle évolution importante sur les disponibilités en lits, les données SACS (point de vigilance : données disponibles uniquement le lendemain – peut permettre d'anticiper une tendance) Édition d'un point épidémiologique quotidien spécial alerte canicule (morbidité) → uniquement le lendemain
4	Édition d'un point épidémiologique quotidien spécial alerte canicule (morbidité) → uniquement le lendemain Activation d'une Cellule Régionale d'Appui et de Pilotage Sanitaire (CRAPS/ARS)

Outils de SPF

- Documents d'aide à la gestion de Santé Publique

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/climat/fortes-chaleurs-canicule/outils>

- Affiches et guides des bons réflexes ;
- Dépliant pour prévenir les risques sanitaires chez les personnes âgées, adultes vulnérables et enfants ;
- Affiches pour « tous » (en anglais, compréhensible et sans nécessité de lecture)

Outils de Santé Publique France



DEPLIANT/FLYER
La canicule et nous [personnes
sourdes]



AFFICHE
Canicule, Protégez-vous [Affiche
tout public, 40x60cm, Anglais]



AFFICHE
Canicule, Protégez-vous [Affiche
tout public, 40x60cm, Français]



DEPLIANT/FLYER
Fortes chaleurs : prévenir les
risques sanitaires chez la
personne âgée



DEPLIANT/FLYER
Prévenir les risques liés aux fortes
chaleurs chez l'enfant



DEPLIANT/FLYER
Canicule adultes vulnérables -
Repères pour votre pratique
Outil d'information destiné aux

Points de vigilance

- Manque d'eau → s'assurer de l'accès à l'eau pour tous
- Risque de coupure d'électricité → s'assurer de l'alimentation des malades à haut risques vitaux
- Canicule + pollution → mesures de gestions et messages de prévention complémentaires / Indice de la qualité de l'air ATMO
- Rappel des dangers du soleil



Structures d'hébergement et dispositifs de veille sociale

En amont de la période de la veille saisonnière :

- S'assurer auprès des établissements d'hébergement de l'élaboration et de l'actualisation de leur plan de gestion interne des vagues de chaleurs
- Désignation d'un référent interne et communication de ses coordonnées à la DDETS
- S'assurer auprès des opérateurs de l'aide alimentaire d'une continuité de service pendant la période estivale

En période de veille saisonnière :

- Diffusion des informations et des consignes de gestion des vagues de chaleur
- Veille active concernant le niveau des températures à partir de la BAL alerte
- Contrôle de la mise en place des protocoles de prévention et de surveillance des risques liés aux vagues de chaleur dans les centres d'hébergement, les lieux d'accueil de jour et sur les lieux de vacances adaptées.

→ Vigilance jaune

- Rappel des consignes de vigilance en cas de forte chaleur auprès des associations des secteurs de l'hébergement et de la veille sociale (centres d'hébergement, lieux d'accueil de jour, les équipes mobiles et les maraudes) et lors des inspections de séjours de vacances adaptées pour les personnes handicapées

→ Vigilance orange et rouge

- Adaptation des fréquences de passage des équipes mobiles de jour et des maraudes ainsi que des produits distribués
- Consigne au 115 pour la mobilisation de places hôtelières supplémentaires permettant l'hébergement des personnes à la rue
- Possibilité d'extension des heures d'ouverture des accueils de jour
- Liaison avec les directeurs d'établissement sur l'évolution de la situation des publics hébergés et connaître les adaptations prévues en cas de situation critique (orientation vers les services hospitaliers, renfort de leurs personnels ...)



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Travailleurs (1/3) :

**Direction départementale de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Dans le cadre de **l'instruction du 13 juin 2023 du ministère du travail**, la DDETS, tout au long de la période de veille saisonnière:

- Rappelle aux entreprises qu'aux termes de l'art 4121-1 du code du travail les ambiances thermiques dont le risque « fortes chaleurs » ont vocation à être prises en compte dans le cadre de la démarche d'évaluation des risques, via la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Invite les entreprises à adapter l'organisation du travail en prévision de fortes chaleurs et incite les organisations professionnelles à diffuser par secteurs d'activité les informations pertinentes et les bonnes pratiques.
- Développe la surveillance des accidents du travail graves et mortels en lien avec le risque de chaleur (Processus de remontée d'information spécifique)
- S'assure, dans le cadre de la mission de contrôle de l'inspection du travail, de l'application des consignes destinées aux employeurs à savoir:
 - **Renouveler l'air** de façon à éviter les élévations exagérées de température, dans les locaux de travail fermés où les travailleurs sont appelés à séjourner ;
 - Mettre à disposition de **l'eau potable et fraîche** ;
 - **Dans le secteur du BTP** : mettre à la disposition des travailleurs un local de repos adapté aux conditions climatiques ou aménager le chantier de manière à permettre l'organisation de pauses dans des conditions de sécurité équivalentes. Mettre à disposition des travailleurs trois litres d'eau potable et fraîche au minimum par jour et par salarié ;



Travailleurs (2/3) :

- S'assurer que le port des **protections individuelles** est compatible avec les fortes chaleurs ;
- Prendre les **mesures organisationnelles adéquates** pour que les travaux se fassent sans exposer les salariés
- Prévoir des **aides mécaniques à la manutention** ;
- Veiller à ce que les **conducteurs d'engins et de véhicules** ne soient pas exposés à des élévations de température trop importantes .

Vigilance rouge

- Il y a réévaluation quotidienne des risques encourus par chacun des salariés en fonction :
 - de la température et de son évolution en cours de journée ;
 - de la nature des travaux devant être effectués, notamment en plein air ou dans des ambiances thermiques présentant déjà des températures élevées, ou comportant une charge physique,
 - de l'âge et de l'état de santé des travailleurs.

En fonction de cette réévaluation des risques :

- l'aménagement de la charge de travail, des horaires et plus généralement de l'organisation du travail doivent être ajustées
- la liste des salariés bénéficiant du télétravail doit être réexaminée, en prêtant une attention particulière aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de pathologies chroniques ou en situation de handicap, etc.
- si l'évaluation fait apparaître que les mesures prises sont insuffisantes, notamment pour les travaux accomplis à une température très élevée et comportant une charge physique importante, par exemple travaux d'isolation en toiture ou de couverture, manutention répétée de charges lourdes, l'employeur doit alors décider de l'arrêt des travaux. Il est interdit aux employeurs d'affecter des jeunes de moins de 18 ans aux travaux les exposant à des températures extrêmes susceptibles de nuire à leur santé. L'inspecteur du travail peut notifier une décision de retrait du jeune affecté aux travaux interdits



Travailleurs (3/3) :

Indemnisation ou récupération des heures perdues pour cause de canicule

- En cas d'activation de la vigilance orange ou rouge ,les dispositions relatives à la récupération des heures perdues pour cause d'intempéries peuvent être mobilisées
- En cas d'activation de la vigilance orange ou rouge ou d'arrêté préfectoral ordonnant une suspension d'activité en lien avec la canicule une indemnisation au titre du dispositif « activité partielle » peut être sollicitée.

Pour les entreprises du BTP la caisse de congés intempérie est compétente

SDJES

Information aux accueils collectifs de mineurs, organisateurs du 64 et organisateurs venant dans le 64 en juillet et en août :

- Envoi de l'information et de ressources : risques hyperthermie à l'effort, fiche ACM du guide ORSEC, fiche hyperthermie ;
- En lien avec ces risques, envoi d'une information sur les risques liées à la baignade : rappel réglementaire et fiche hydrocution.



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci de votre attention